

Paris, 13 février 2023

Madame, Monsieur,

Vous détenez en portefeuille des parts du Fonds Commun de Placement « Lyxor PEA Russie (MSCI Russia IMI Select GDR) UCITS ETF » – (FR0011869387) (le « Fonds »).

Pour rappel, depuis le 4 mars 2022, le Fonds a suspendu sa valorisation et la souscription et le rachat de ses parts, et les frais courants n'ont plus été facturés.

Depuis cette date, nous avons exploré toutes les pistes possibles afin de préserver au mieux vos intérêts. Aujourd'hui, les évolutions récentes nous amènent à considérer que la liquidation du Fonds est la seule issue envisageable dans l'intérêt des porteurs.

Le Fonds entamera donc un processus de liquidation à compter du 15 février 2023. Ce processus de liquidation s'étalera dans le temps compte tenu de la complexité de la mise en place de cette opération.

Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de l'opération dans la lettre ci-jointe dénommée « Liquidation anticipée du fonds commun de placement Lyxor PEA Russie (MSCI Russia IMI Select GDR) UCITS ETF ».

Cette lettre détaille l'ensemble des informations requises par la réglementation. Ce document, complet et précis, vous permet de prendre connaissance des impacts éventuels de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec attention.

Pour plus de détails, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter au (+352) 26 86 80 80 ou à l'adresse info@amundi.com.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Arnaud Llinas
Responsable de la ligne métier ETF, Indiciel et Smart Beta

LIQUIDATION ANTICIPÉE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT Lyxor PEA Russie (MSCI Russia IMI Select GDR) UCITS ETF

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus.

Nom du FCP	Classe de parts	Code ISIN
Lyxor PEA Russie (MSCI Russia IMI Select GDR) UCITS ETF	Acc	FR0011869387

Paris, le 13 février 2023,

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous comptons parmi les porteurs du fonds Lyxor PEA Russie (MSCI Russia IMI Select GDR) UCITS ETF (le « Fonds ») dont la société de gestion est Amundi Asset Management (ci-après « Amundi » ou la « Société de gestion »).

Quels changements vont intervenir sur votre fonds commun de placement ?

Amundi a décidé de procéder à la liquidation par anticipation de ce FCP.

Comme indiqué dans une précédente communication, Amundi a suspendu l'émission de parts nouvelles et les rachats par le Fonds de ses parts sur le marché primaire depuis le 4 mars 2022 en raison du conflit entre l'Ukraine et la Russie et ses graves répercussions sur les conditions de négociation sur les marchés.

Pour rappel, l'objectif de gestion du Fonds est de répliquer à la hausse comme à la baisse l'évolution de l'indice « MSCI Russia IMI Select GDR Net Total Return Index » (l'« **Indicateur de Référence** »), libellé en US Dollars (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« **Tracking Error** ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un contrat d'échange à terme négocié de gré à gré.

1. Contexte et décision de liquider par anticipation le Fonds

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi fédérale Russe le 27 avril 2022 interdisant aux émetteurs russes de négocier leurs actions en dehors de la Russie, les émetteurs disposant de programmes de certificats de dépôt existants, dont une partie de ceux composant de l'Indice de Référence, ont commencé à prendre des mesures de radiation.

Par ailleurs, MSCI Limited (le « **Sponsor de l'Indice** »), supprimera définitivement l'Indicateur de Référence à partir du 1er mars 2023. De ce fait, le Fonds ne sera plus en mesure d'atteindre son objectif d'investissement consistant à répliquer l'évolution à la hausse et à la baisse de l'Indicateur de Référence constitué de certificats de dépôts Russes.

Après avoir exploré toutes les solutions possibles, Amundi a décidé qu'il était dans l'intérêt des porteurs du Fonds de procéder à sa liquidation par anticipation.

2. Procédure de liquidation

L'instrument financier utilisé pour s'exposer à l'Indicateur de Référence (un contrat d'échange à terme négocié de gré à gré, le « Contrat de Swap ») sera progressivement dénoué et toutes les sommes susceptibles d'être réalisées seront le cas échéant, restituées aux porteurs, net des frais liés à la transaction (la « **Résiliation du Contrat de Swap** »).

Durant cette période, la Société de Gestion n'appliquera aucun frais sur les éventuelles sommes restituées ni ne prélèvera de frais de gestion.

L'exposition résiduelle du swap sera dénouée à un stade ultérieur en fonction des opportunités de marché. Par conséquent, la Société de Gestion ne procédera au rachat automatique des parts du Fonds qu'une fois la Résiliation du Contrat de Swap finalisée.

Cela signifie que vos parts de Fonds FR0011869387 resteront inscrites sur votre compte jusqu'à la liquidation définitive.

La Société de gestion souhaite attirer l'attention des investisseurs sur le fait ;

- **qu' en l'absence de marché liquide pour les certificats de dépôt et les titres russes détenus par des investisseurs non russes, les prix auxquels chacune des positions en place dans le cadre du Contrat de Swap du Fonds sera dénouée sont incertains et pourraient être nuls ou proches de zéro ;**
- **qu'il n'existe aucune garantie que la contrepartie du Contrat de Swap réussira à dénouer partiellement ou totalement la transaction de swap et/ou à générer un boni de liquidation ce faisant.**

Quand votre fonds commun de placement sera-t-il liquidé ?

La Société de gestion a décidé de procéder à la dissolution (mise en liquidation) de votre FCP à compter du 15 Février 2023 et au rachat progressif de vos parts (sans commission de rachat) au fur et à mesure jusqu'au dénouement final du Contrat de Swap sur la base d'une valeur liquidative technique qui sera calculée par la Société de Gestion conformément aux dispositions du prospectus du Fonds.

La Société de gestion prévoit que ce processus de Résiliation du Contrat Swap pourra prendre un temps indéfini.

Toutefois, en raison du contexte rappelé ci-dessus, la Société de gestion n'a pas de visibilité sur la date de liquidation définitive.

L'ensemble des coûts et frais opérationnels occasionnés par cette liquidation seront supportés par Amundi.

Conformément aux dispositions du prospectus du Fonds (Section « INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL »), les sommes pouvant être distribuées dans le cadre de la liquidation seront soumises au même régime fiscal décrit au prospectus.

Les souscriptions et rachats de parts sur le marché primaire sont suspendus depuis le 4 mars 2022.

En outre, le Fonds sera définitivement retiré de la cote de toutes bourses où celui-ci est coté.

Pour plus de détails, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter au (+352) 26 86 80 80 ou à l'adresse info@amundi.com.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Arnaud Llinas,
Responsable de la ligne métier ETF, Indiciel et Smart Beta